

ARRÊTÉ NO 039-01-2021

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE CONSTRUCTION DE TRACADIE

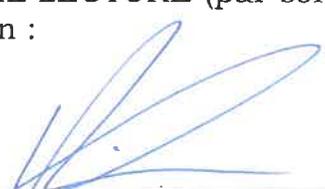
En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'administration du Code du bâtiment*, le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie, dûment réuni, adopte ce qui suit :

1. L'Arrêté no 039-00-2021 intitulé « Arrêté de construction de Tracadie » est modifié :

a) en ajoutant après l'article 26, l'article suivant :

« 26.1 Les droits d'émission supplémentaire exigés à l'article 26 ne doivent pas dépasser un montant maximum de 2 000,00 \$. »

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) :	Le 12 juin 2023
DEUXIÈME LECTURE (par son titre) :	Le 12 juin 2023
LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ :	Le 10 juillet 2023
TROISIÈME LECTURE (par son titre) et adoption :	Le 10 juillet 2023



Denis Losier
Maire



Joey Thibodeau
Greffier municipal

